



## **MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN**

1589, rue Principale

Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0

Tél. : (819) 828-2872      Téléc. : (819) 828-0442

[municipalite@st-adrien.com](mailto:municipalite@st-adrien.com)

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **AVIS PUBLIC SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adrien : QUE conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 4 mai 2020 se tiendra à huis clos en respectant la distanciation sociale. Un compte rendu détaillé sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible après la séance. Les citoyens ayant des questions peuvent le faire par courriel à [municipalite@st-adrien.com](mailto:municipalite@st-adrien.com) ou par téléphone au (819) 828-2872.

**DONNÉ à Saint-Adrien ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt**

Maryse Ducharme, dma

Directrice générale et secrétaire-trésorière